

Les droits de douane élevés appliqués aux importations constituent l'un des principaux obstacles aux exportations canadiennes vers la Chine, en particulier celles qui sont en concurrence avec les produits de fabrication locale ou qui, parce qu'elles sont des produits de base, se vendent à un prix fixe sur les marchés mondiaux. Une attention particulière est également donnée aux produits à contenu intellectuel qui contribuent à l'emploi et à la croissance de façon disproportionnée. De plus, les droits de douane élevés frappant un certain nombre de produits agricoles, auxquels s'ajoutent des lacunes dans l'administration des douanes, ont abouti à une activité de contrebande très répandue, ce qui réduit sensiblement la possibilité d'entrer sur ce marché dans des conditions de concurrence loyale. Cette situation a eu un effet particulièrement marqué sur les ventes canadiennes de ginseng en Chine.

L'un des problèmes courants du marché chinois est le manque de transparence et l'application désordonnée des lois, des règlements et des pratiques d'importation. Ce phénomène reflète en partie le caractère décentralisé de l'administration chinoise et la vigueur des centres de pouvoir locaux, dont les unités administratives agissent souvent sans égard aux ordonnances du gouvernement national ou aux lois écrites adoptées par les autorités centrales. Dans les procédures douanières, par exemple, il n'est pas rare que le même produit soit assujéti à des prélèvements différents selon le port où il arrive, car chaque port a ses propres frais administratifs et autres à ajouter aux droits de douane de base. Il en résulte une grande incertitude dans le calcul des coûts d'exportation, ce qui constitue un obstacle à l'établissement de rapports commerciaux soutenus. Dans le cas des projets d'investissement, le processus d'approbation est souvent brumeux et il est difficile de savoir qui a le pouvoir de décision ultime à l'égard d'un projet donné.

Un autre problème majeur est celui de l'application des normes. Plusieurs craignent en effet que les normes – et notamment les exigences quant aux inspections réglementaires – ne servent à entraver l'accès au marché au lieu d'être imposées, comme l'exige l'OMC, d'une façon à restreindre le commerce aussi peu que possible. Dans le contexte de ses discussions avec la Chine et des négociations en vue de l'adhésion de celle-ci à l'OMC, le Canada s'efforce d'obtenir une liste transparente des normes appliquées et cherche à détecter et éliminer celles qui sont strictement qualitatives et constituent des entraves commerciales dissimulées ou

inutiles. Le but recherché est d'obtenir l'application des normes internationales et d'améliorer l'accès par des mécanismes tels que les accords de reconnaissance mutuelle.

Le Canada aborde de la même façon les nombreux obstacles à l'importation des produits agricoles qui prennent la forme de mesures sanitaires et phytosanitaires. On constate que le manque de transparence des règles et de l'administration du régime chinois de mesures sanitaires et phytosanitaires n'a pas disparu. L'Agence canadienne d'inspection des aliments collabore étroitement avec la Chine sur un certain nombre de questions touchant ces mesures, notamment celles qui entravent l'accès au marché chinois des exportations canadiennes de produits de la viande, de tabac, de pommes de terre de semence et de maïs de semence.

## EXEMPLES DE PROBLÈMES D'ACCÈS

### *Matériel de télécommunication*

Les ventes de matériel canadien de télécommunication à la Chine vont bon train. Il subsiste toutefois certaines inquiétudes quant au processus d'appel d'offres pour ce genre de matériel et quant au fait que l'organisme chargé de réglementer ce secteur de l'économie chinoise, le ministère des postes et télécommunications, est également un fournisseur qui fait concurrence aux importations tout en étant le principal transporteur et client. Cela crée un risque d'influence indue sur les décisions d'achat. Certains indices permettent aussi de croire que les exportateurs doivent satisfaire à des normes qui s'ajoutent à celles qui ont été définies par la Chine.

La Chine continue de s'opposer à la participation d'entreprises étrangères aux opérations internes de télécommunication. Le ministère des postes et télécommunications encourage activement l'investissement étranger direct et l'entrée de technologies étrangères, mais il ne permet pas aux entreprises étrangères d'investir dans le système de télécommunication lui-même. La pénétration du marché du matériel n'est possible que dans la cadre d'une co-entreprise avec un fabricant chinois ou par la vente de produits assujétiés à des droits de douane. Les entreprises étrangères peuvent installer, mais non pas exploiter, des systèmes de télécommunications.